

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple · Un But · Une Foi

GOUVERNEMENT DU SENEGAL

**LETTRE DE POLITIQUE DE
DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE**

JUILLET 1999

SOMMAIRE

I. CONTEXTE DU SECTEUR

II. ORIENTATIONS GENERALES

III. LES OBJECTIFS DU SECTEUR DE L'ELEVAGE

IV. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

V. MESURES POLITIQUES

**VI. MODALITES ET INSTRUMENTS DE MISE EN OEUVRE DES
MESURES POLITIQUES**

CONTEXTE DU SECTEUR

La société Sénégalaise est ouverte à un monde en mutation profonde sur les plans économique et culturel. Les forces mondiales qui agissent sur les économies nationales ont déjà des effets visibles la notion de frontière est de plus en plus désuète, les technologies nouvelles de communication transmettent des informations et surtout des modes de vie qui font craindre une remise en cause des valeurs traditionnelles favorables au progrès.

C'est surtout l'évolution des échanges de biens et services avec une plus grande facilité offerte par les nouveaux accords internationaux, celles des flux financiers et celles des flux d'investissement privé qui deviennent de plus en plus déterminants dans les stratégies de développement.

Les statistiques mondiales de la CNUCED montrent que le commerce total de marchandises, aux prix courant, a augmenté de 11% depuis 1950. Les exportations des pays à économie de marché développé ayant augmenté plus rapidement que le taux moyen global, ont atteint 69,8%. Sur la même période, la part des exportations des pays en développement dans leur ensemble a baissé pour s'établir à 27,4%. Il ressort cependant des statistiques, que durant les années 1990, la performance en termes d'exportation des pays en développement serait supérieure à 33%. Malheureusement la part de l'Afrique Subsaharienne dans le volume du commerce international a régressé. Elle est passé de 2,7% en 1970 à 1,3% en 1997.

La mise en oeuvre des mesures issues du Cycle de l'Uruguay Round constitue un défi majeur pour notre pays, même si d'importantes distorsions peuvent apparaître. En effet, dans le secteur agricole, le niveau des tarifs ad valorem peut être parfois tel qu'il est difficile de pénétrer parfois les marchés des pays développés.

En ce qui concerne les investissements directs étrangers (IDE), il ressort des statistiques de la Banque Mondiale que sur 167 milliards de dollars de flux nets de capitaux privés à destination des pays en développement en 1995, moins d'un dixième a été mobilisé par l'Afrique soit 11,8 milliards de dollars ainsi répartis 5 milliards pour les pays de l'Afrique au Sud Sahara et 6,8 milliards pour l'Afrique du Nord.

Parallèlement, l'Afrique reste encore le premier bénéficiaire de l'aide public au développement (APD) qui poursuit sa tendance décroissante on raison de la baisse des fonds budgétaires alloués par les pays donateurs.

C'est dans ce contexte que le Sénégal développe des initiatives avec ses partenaires de la sous région, pour faire face ensemble à la mondialisation

La communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), maillon important de la Communauté Economique africaine (CEA), avait pour objectif d'accélérer la mise en place d'un marché commun en vue de l'intégration de la sous région.

A une échelle plus réduite se situe l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), qui est pour le Sénégal un marché local où la forte compétition exige des réformes structurelles encore plus hardies.

Comme dans la plupart des pays Africains, le secteur de l'élevage constitue au Sénégal un maillon essentiel de l'économie, à travers la promotion des exportations, la création d'emplois et la satisfaction des besoins alimentaires des populations rurales et urbaines.

En effet, l'élevage revêt au Sénégal une grande importance tant sur le plan économique, social et culturel. Près de 3.000.000 individus s'adonnent peu ou prou à des activités d'élevage et 350.000 familles sénégalaises tirent l'essentiel de leurs revenus de celles-ci. Le sous secteur de l'élevage contribue pour 7,4% au P.I.B. national et 35,5% au P LB. du secteur primaire et ceci malgré la faiblesse des investissements publics. En effet, durant la décennie 1985-1995, moins de 4% du volume total des investissements publics du secteur agricole étaient annuellement consacrés à l'élevage. En 1960, ce taux atteignait 10%. En 1998, le budget inscrit pour l'élevage est de 4,71% du volume totale alloué au secteur primaire et devrait passer à 9,7% d'ici l'an 2000.

Il convient de rappeler que la contribution de l'élevage à l'économie nationale dépasse la production alimentaire directe et inclut les cuirs et peaux, le fumier et la traction animale. L'ensemble de ces éléments joue un rôle important dans la sécurité alimentaire des populations rurales et dans la lutte contre la pauvreté.

Durant les dix dernières années, le secteur agricole a fait l'objet de différentes réformes dont la plus récente a visé l'ajustement sectoriel global. C'est ainsi que

le Gouvernement a été amené à élaborer une Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) dont les principaux objectifs sont :

- assurer une croissance agricole de 4% par an
- améliorer la sécurité alimentaire des populations
- assurer une meilleure gestion des ressources naturelles
- assurer une sécurité foncière pour tous les producteurs
- générer des emplois et accroître les revenus en milieu rural
- promouvoir l'investissement privé et l'efficacité des dépenses publiques.

Pour réaliser ces objectifs, l'Etat a pris un certain nombre de mesures visant l'atteinte des finalités suivantes

- le désengagement de l'Etat au profit du secteur privé de toutes les activités marchandes
- la libéralisation des prix et de la commercialisation des produits et intrants agricoles
- le développement de l'investissement privé.

La politique menée en matière d'élevage s'est inspirée des orientations de la LPDA. Dans le cadre de l'ajustement du sous secteur de l'élevage, l'Etat a pris les mesures ci-après :

- Privatisation de la SERAS et des activités de production du Centre National d'Aviculture de Mbao.
- Mise en vente de la SODESP.
- Désengagement de l'Etat des activités de médecine et de pharmacie vétérinaires au bénéfice de praticiens vétérinaires ~privées installés grâce notamment à des fonds de garantie mis en place à la. CNCAS par les projets PARC et PAPEL
- .Libéralisation des prix des produits d'origine animale en particulier la viande.
- Renforcement des organisations d'éleveurs.

Depuis juillet 1998, le sous-secteur de l'élevage qui relevait du Ministère de l'Agriculture, a été érigé en un Ministère en plein exercice. Par cette décision, le Gouvernement du Sénégal entend donner un signal fort pour montrer sa détermination à intensifier les productions animales en vue de contribuer à la

satisfaction des besoins des populations, de promouvoir les exportations et de faire de l'élevage un secteur de croissance très forte.

Pour ce faire des mesures idoines sont engagées pour renforcer les atouts du sous-secteur et réduire les principales contraintes.

Les atouts.

Parmi les atouts de l'élevage Sénégalais on peut citer entre autres

- Un cheptel important et varié
- des traditions pastorales confirmées
- un contrôle sur les deux principales épizooties que sont la peste bovine et la péripneumonie contagieuse bovine.
- une grande disponibilité de sous-produits agricoles et agro-industriels notamment dans le bassin arachidier et la vallée du Fleuve
- l'existence d'une zone à vocation pastorale marquée (zone sylvopastorale) et de zones aménagées propices aux cultures fourragères (vallée du Fleuve, du Ferlo et de l'Anambé, Ranch de Dolly);
- un personnel technique public et privé qualifié
- une grande marge de progression en raison notamment du caractère extensif des systèmes de production.

Les Contraintes

- L'élevage reste confronté à des contraintes dont les principales sont :
- un mode d'élevage essentiellement extensif où l'alimentation du cheptel est basé sur les pâturages naturels soumis aux aléas climatiques, aux feux de brousses et à la pression des cultures
- la faiblesse de l'investissement public et privé dans le secteur qui se
- traduit par l'insuffisance des infrastructures de base (pistes de production dans la zone sylvopastorale, ouvrage hydraulique, unités de transformation et de conservation etc.)
- une dégradation progressive des écosystèmes pastoraux
- une persistance de certaines maladies telle que la peste des petits ruminants, la maladie du Newcastle, la peste porcine africaine, la peste équine etc.

- une connaissance limitée des effectifs réels du cheptel
- le sous équipement et le faible niveau de technicité des producteurs
- les insuffisances dans la politique de formation des éleveurs
- la présence de nombreux intermédiaires dans les circuits de commercialisation du bétail entraînant un renchérissement des prix de la viande à la consommation
- l'absence d'une sécurisation foncière pour les activités pastorales
- la faiblesse du potentiel laitier des races locales dont la production ne dépasse pas 2 litres de lait par jour avec une période de lactation de 180 jours.

II. ORIENTATIONS GENERALES

Le Gouvernement s'est engagé depuis la dévaluation du FCFA en 1994 dans une série de programmes d'ajustement et de réformes économiques en vue de rétablir les conditions d'une croissance forte et durable et d'assurer la viabilité financière extérieure et intérieure.

Le IX^{ème} Plan d'Orientation pour le développement Economique et Social (1996-2001) vient renforcer cette orientation.

La stratégie globale du Gouvernement vise la compétitivité et le développement humain durable et constitue un prolongement des activités engagées au lendemain de la dévaluation. Il s'agit du renforcement de la concurrence interne, de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, de la promotion des investissements et des exportations, l'amélioration du financement du marché et une plus grande responsabilisation du secteur privé et une amélioration des stratégies de mise en valeur des ressources humaines.

Compte tenu de ces orientations, l'Etat entend faire de l'élevage un poumon du développement économique du pays à travers la définition et la réalisation d'objectifs forts visant à intensifier la production animale et à promouvoir les exportations. Le rôle de l'Etat reste limité dans ce contexte à : i) la gestion du service public, à l'orientation et la définition des voies et moyens pour un développement socio-économique durable; ii) la responsabilisation des producteurs iii) et son désengagement des activités marchandes pour les confier aux privés.

III. LES OBJECTIFS DU SECTEUR DE L'ELEVAGE

III.1. OBJECTIFS GENERAUX

Dans le respect des orientations de la politique économique et social du IX^{ème} plan et de la Déclaration de politique générale du Gouvernement, d'août 1998, le sous-secteur de l'élevage vise à atteindre en l'an 2003 les objectifs globaux suivants

- accroître de façon soutenue les productions animales en vue de contribuer de manière spécifique à la réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire
- améliorer le revenu des producteurs en élevage et lutter contre la pauvreté
- préserver les ressources naturelles.

Pour atteindre ces objectifs dans le moyen terme, le Gouvernement entend améliorer de manière significative la compétitivité du secteur. Pour cela, il est nécessaire

- d'améliorer le potentiel génétique,
- de mettre en place un crédit adapté
- et de renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles ainsi que la formation des différents acteurs.

III.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

De manière plus spécifique, les objectifs ci-après seront recherchés

- la production globale de viande actuellement de 100.000 tonnes sera portée à 144.600 tonnes en l'an 2003, ce qui permettra d'assurer une consommation de 14 kg par habitant et par an au lieu de 11,5 kg actuellement.
- la consommation d'œufs actuellement de 22 unités per capita sera portée à 30 unités en l'an 2003.
- la facture laitière (évaluée à près de 30 milliards de FCFA en 1997) sera progressivement réduite et la production locale accrue de manière à porter la consommation de lait de 27 litres par habitant et par an à 35 litres en 2003 d'où un taux moyen de croît de 5%.
- la production des miels et cires sera augmentée respectivement de **200 à 1000 tonnes et de 50 à 150 tonnes** en 2003.

- la filière équine devra connaître un développement grâce à l'amélioration génétique des races locales.

IV. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat entend prendre un train de mesures qui tiennent compte des orientations stratégiques ci-après :

- Rendre les différentes filières animales plus compétitives, plus productives et plus diversifiées.
- Développer l'initiative privée et renforcer la professionnalisation des producteurs et leurs organisations socio-professionnelles.
- Adapter l'environnement financier aux besoins des producteurs
- privés qui investissent pour l'intensification de l'élevage.
- Assurer la qualité des services fournis par l'Etat.
- Assurer une saine gestion des ressources naturelles pour un développement durable.

Compte tenu de ces orientations, le Gouvernement affirme par la présente lettre son intention de mettre en oeuvre les politiques suivantes pour atteindre les objectifs fixés dans le sous secteur de l'élevage.

V. MESURES POLITIQUES

Le Gouvernement du Sénégal s'engage à :

Sur le plan institutionnel

1. Faciliter la création d'Interprofession au niveau national et régional pour mieux habilitier les opérateurs privés à contribuer fortement à la création de richesses et à fournir sur des bases contractuelles des prestations de services dans le domaine de la mise en place, de l'entretien et de la gestion des infrastructures sociales et économiques.

2. Renforcer l'organisation et la professionnalisation des producteurs notamment par la consolidation des organisations d'éleveurs et autres acteurs et le développement de programmes d'alphabétisation fonctionnelle. L'Etat encouragera également la création de structures de formation d'auxiliaires d'élevage (dans le domaine de la santé, de la zootechnie...) qui travailleront pour les associations d'éleveurs.
3. Mettre en adéquation les missions dévolues au Ministère de l'Elevage et les moyens humains et matériels nécessaires par l'élaboration d'un plan de recrutement, de formation et de recyclage du personnel.

Sur le plan du développement du secteur.

1. Améliorer l'investissement privé dans l'élevage en favorisant l'accès des éleveurs au crédit, aux fonds de bonification de garantie et de calamités dans le cadre du système de crédit rural durable.
2. Prendre en compte les besoins en infrastructures de base (pistes de production, ouvrages hydrauliques etc.) des populations pastorales et les faire financer par le PNIR.
3. Poursuivre le désengagement de l'Etat des sociétés de production et de commercialisation des productions animales. A cet effet, il sera procédé au parachèvement de la liquidation de la SODESP et un programme de réhabilitation sera élaboré pour faire du Ranch de Dolly un centre d'intensification et de diversification des productions animales avec une gestion de type privé qui associe les éleveurs.
4. Assurer la sécurisation du bétail à travers un système d'identification approprié et un contrôle plus efficace des mouvements des animaux.
5. Poursuivre le processus de privatisation de la profession vétérinaire avec une claire définition des rôles respectifs de l'Etat et du secteur privé.
Dans ce cas précis, les activités relevant de l'Etat concernent l'élaboration des programmes de lutte contre les maladies légalement contagieuses ou les zoonoses, la surveillance épidémiologique du territoire, le contrôle des mouvements du bétail notamment aux frontières, l'élaboration des normes d'hygiène et de qualité ainsi que le contrôle des denrées d'origine animale et des produits utilisés pour l'élevage, l'inspection sanitaire etc.
Certaines de ces activités peuvent être déléguées au secteur privé dans le cadre d'un mandat sanitaire. Il s'agit, en particulier, des interventions au cours des campagnes officielles de vaccination, de l'inspection sanitaire notamment au niveau des abattoirs.

6. Renforcer la lutte contre les épizooties en développant la prévention à travers la mise en place d'un système national de surveillance épidémiologique.
7. Soutenir la mise en place un laboratoire national de contrôle des médicaments a usage vétérinaire et des denrées d'origine animale.
8. Procéder au recensement exhaustif du cheptel.
9. Elaborer un plan d'équipements et d'actions pour lutter contre les feux de brousses.
10. Veiller à ce que le plan d'aménagement foncier privilégie les activités d'élevage dans la zone sylvopastorale, en général et dans **la vallée du Ferlo en particulier.**
- 14 veiller à ce que la révision de la loi sur le domaine national en cours prenne les activités pastorales comme une forme de mise en valeur des terres.

Sur le plan de la satisfaction de la demande.

Créer un environnement économique favorable à l'accroissement de la production de volaille, de viande, de lait et de produits de la ruche.

- Réhabiliter tous les abattoirs régionaux et réaliser les abattoirs de Kolda, Dahra, Fatick et Touba. La gestion de ces établissements sera à la charge du secteur privé avec lequel l'Etat signera un contrat.
- Soutenir l'implantation d'abattoirs de volailles par les privés.
- Inciter le secteur privé à accroître la capacité de transport frigorifique en viande.
- Intégrer la filière viande dans le marché d'intérêt national en cours de création (notamment par l'installation de nouveaux abattoirs).
- Mettre un centre national d'amélioration génétique à Sangalkam pour favoriser les opérations d'insémination artificielle en rapport avec le secteur privé et assurer leur contrôle.

- Mettre en place des incitations fiscales et des mesures réglementaires destinées à favoriser l'installation de promoteurs privés dans la filière laitière (production et transformation).
- Rechercher, en relation avec les collectivités locales, à promouvoir un environnement local propice aux initiatives génératrices de revenus notamment par la réalisation d'infrastructures économiques essentiels(foirails, parcs de vaccination, aires d'abattage...).

Sur le Plan du financement.

Aider à la mise en développement de l'élevage associations professionnelles
place d'un fond interprofessionnel de (FIDEL) pour renforcer l'autonomie des dans le sous-secteur de l'élevage.

VI. MODALITES ET INSTRUMENTS DE MISE EN OEUVRE DES MESURES POLITIQUES

VI.1. Les Réformes institutionnelles

Elles seront mises en place grâce au Programme de Services Agricoles et d'Appui aux Organisations Paysannes (PSAOP). Celui ci devra aider en particulier:

- l'amélioration des performances de la recherche zootechnique et vétérinaire et du système de transfert de technologies dans le domaine des productions animales pour répondre au besoin des éleveurs.
- l'appui à la professionnalisation et à la responsabilisation des organisations de producteurs et notamment des Maisons des Eleveurs pour leur permettre de jouer un rôle dans la génération, le transfert et l'adoption de technologies adaptées.
- la structuration du Ministère de l'Elevage pour lui permettre de bien mener ses missions de service public. Cette structuration devrait s'opérer de manière à bien préciser l'organisation nouvelle des services centraux du ministère ainsi que les services régionaux et locaux. Elle devra permettre par ailleurs la création d'une cellule d'analyse, de planification et de suivi . évaluation rattaché au cabinet du Ministre de l'Elevage.

Le PSAOP, prévoit d'assurer le financement de trois programmes d'appui à l'exercice des missions de service public du Ministère de l'Élevage qui sont:

- le Programme national de contrôle de qualité des denrées d'origine animale;
- le Programme national d'amélioration de l'information zoosanitaire
- le Programme national de lutte contre les maladies animales.

VI.2. Les Instruments pour la réalisation des mesures prévues

Le plan d'action pour la relance de l'élevage (1999-2003), élaboré en octobre 1998, intègre une partie des mesures et prévoit leur réalisation à travers les instruments ci-après

1/ Le Programme agricole.

Il est financé par le trésor public et permet le démarrage d'activités pilotes telles que l'insémination artificielle des vaches locales, la formation des éleveurs et leur équipement.

2/ Les projets financés sur le Budget Consolidé d'investissement (BCI).

Ils sont au nombre de deux, le PADA (Projet d'Appui au Développement de l'Apiculture) et le PACDAOA (Projet d'Amélioration du Contrôle des Denrées Alimentaires d'Origine Animale). Le PADA vise la relance de l'apiculture alors que le PACDAOA vise à améliorer la qualité des produits alimentaires d'origine animale.'

3/ Les projets bénéficiant d'un concours extérieur.

il s'agit du :

- PARC (Campagne Panafricaine de lutte contre la Peste bovine), financé par le FED dont la phase actuelle s'achève en décembre 1999 pour être relayé par le PAGE (Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties).

- PAPEL (Projet d'Appui à l'Élevage) financé par la BAD. La première phase de ce projet s'est achevée en décembre 1998. Un nouveau financement est attendu.

- PRODEC (Projet de Développement des Espèces à cycle Court) financé par la Coopération Française. Ce projet est en cours **d'achèvement**.

4/ Le programme spécial national de développement de l'élevage

Celui-ci comporte les projets déjà inscrits au Programme Triennal d'investissement Public (PTIP) en recherche de financement. D'autres projets devront par ailleurs être formulés afin d'assurer une prise en compte parfaite de l'ensemble des besoins de développement du secteur.

Ces projets qui s'intéressent à chacune de nos zones agro-écologiques visent à terme à un réajustement global du sous-secteur. Ils constituent de ce fait un ensemble d'actions destinées à assurer une augmentation durable de la productivité du sous-secteur et son intensification.

5/ Le Programme National d'infrastructures Rurale (PNIR).

Il prévoit la construction d'infrastructures d'élevage et de pistes de production au niveau de certaines communautés rurales.

6/ Le Fonds Interprofessionnel de Développement de l'Élevage (FIDEL).

Ce fonds est mis en place et géré par les éleveurs eux-mêmes. C'est donc un système endogène et auto-entretenu de financement de l'élevage que proposent les professionnels en vue de sécuriser d'avantage les productions animales et de renforcer leur participation dans le développement de l'élevage en général

7/ Le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire.

Financé conjointement par le Gouvernement et la FAO, il vise à promouvoir la diversification des productions animales et des sources de revenus et également le développement durable de l'aviculture et de l'apiculture rurale ainsi que l'élevage des petits ruminants.

8/ Programme de Modernisation et d'intensification de l'agriculture.

Financé par la BAD, ce programme vise à accroître les productions céréalières, horticoles et d'élevage ainsi que les exportations agricoles. Il vise également à améliorer la balance commerciale et les revenus en milieu rural.

9/ Programme de lutte contre la Pauvreté.

Financé conjointement entre le Gouvernement et ses partenaires au développement, ce programme vise l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies. Compte tenu de l'importance accordé par le Gouvernement à ce programme, la contribution de la politique d'élevage à l'objectif de lutte contre la pauvreté devra faire l'objet d'une attention toute particulière.

Pour réaliser l'ensemble des objectifs assignés au secteur, de nouveaux instruments sont nécessaires. L'identification et la formulation de ces instruments seront réalisés dans le cadre de l'élaboration d'un programme d'investissement du secteur de l'élevage (PISE). L'Etat s'engage à réaliser ce programme avant la fin de l'année 1999 en relation avec ses partenaires au développement.

ONT SIGNE

**Le Ministre de l'Economie
des Finances et du Plan**

Le Ministre de l'Elevage